



International Chamber of Commerce

The world business organization

Les entreprises et l'économie mondiale

*Déclaration d'ICC
présentée au nom de la communauté
économique internationale
aux chefs d'État et de gouvernement
participant au sommet de Hokkaido Toyako,
7-9 juillet 2008*

International Chamber of Commerce

38, Cours Albert 1er, 75008 – Paris, France

Telephone +33 1 49 53 28 28 Fax +33 1 49 53 28 59

Web site www.iccwbo.org E-mail icc@iccwbo.org

Les entreprises et l'économie mondiale

La Chambre de commerce internationale (ICC), organisation mondiale des entreprises, a le plaisir de soumettre la présente déclaration aux chefs d'État et de gouvernement participant au sommet du G8 à Hokkaido Toyako, Japon (7-9 juillet 2008). Cette déclaration est consacrée à quatre sujets aujourd'hui considérés comme essentiels par la communauté économique internationale.

1. Négociations commerciales de Doha

Échéances manquées et retards regrettables

Encore une fois avant un sommet du G8, la communauté économique mondiale, représentée par ICC, doit exprimer sa profonde préoccupation face à l'incapacité persistante des gouvernements de conclure avec succès les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha. Nous déplorons la suite de retards et d'échéances manquées qui ont jalonné les six ans et demi d'histoire de ces négociations et conduit à la situation actuelle. Nous regrettons en particulier que les gouvernements du G7 ne semblent pas décidés à respecter les fermes engagements qu'ils ont pris en faveur du cycle, ces dernières années, lors de leurs réunions au sommet.

Le temps presse mais un accord est encore possible

Le temps presse, mais il en reste malgré tout un peu pour mener à bien le cycle de Doha. Nous sommes convaincus que son succès demeure possible avant la fin de l'année, à condition que les chefs d'État et de gouvernement présents au sommet de Hokkaido Toyako se donnent pour priorité concertée d'assurer ce qui manque à ce jour : un leadership déterminé, au plus haut niveau politique, aussi bien en actes qu'en paroles, afin de trouver des compromis et de surmonter les blocages dont les négociations continuent de souffrir dans certains domaines essentiels et politiquement sensibles.

Rôle vital du système commercial multilatéral

La libéralisation multilatérale des échanges et le système commercial multilatéral fondé sur des règles jouent un rôle essentiel, depuis 20 ans, dans l'amélioration du niveau de vie de toutes les régions du monde, la création d'emplois et l'élargissement du choix des consommateurs. Ils apportent également une aide indispensable à la lutte contre les forces toujours menaçantes du protectionnisme. De plus, l'activité économique dépend aujourd'hui de chaînes d'approvisionnement mondiales de plus en plus complexes et importantes, qui ont besoin, pour fonctionner au mieux, de règles multilatérales. Une conclusion positive des négociations de Doha est essentielle pour préserver ces acquis et ouvrir la voie à de nouvelles initiatives multilatérales visant à corriger les distorsions systémiques des marchés agricoles mondiaux, en grande partie responsables de l'actuelle flambée des prix des denrées alimentaires.

Le succès de Doha redonnerait confiance aux entreprises et aux consommateurs

L'état actuel de l'économie mondiale rend la conclusion du cycle de Doha plus urgente que jamais. Le ralentissement de la croissance économique, la crise financière, la forte hausse du prix de l'énergie et de l'alimentation et les importants déséquilibres des paiements compromettent gravement la confiance

des entreprises et des consommateurs. Un succès cette année du cycle de Doha constituerait un puissant signal positif – au moment même où il est le plus nécessaire – de la capacité des gouvernements d’œuvrer ensemble à renforcer et à moderniser le pilier central du système économique international.

Un accord doit être conclu en 2008

Il est donc de la plus haute importance qu’un accord soit conclu maintenant, dans les derniers mois de 2008. Des progrès significatifs, bien que désespérément lents, ont déjà été accomplis au cours des négociations ; de nombreuses propositions favorables au commerce, emportées de haute lutte, sont sur le tapis. Elles ne doivent pas être perdues.

Coût élevé d’un échec de Doha

Aucun des huit précédents cycles de négociations commerciales multilatérales qui ont eu lieu sous les auspices des GATT / OMC ne s’est soldé par un échec. Si le cycle de Doha devait être le premier, le coût en serait élevé et les risques importants – voire de dimension systémique. Le système de l’OMC fondé sur des règles en sortirait significativement affaibli. Les forces déjà puissantes du protectionnisme crieraient victoire.

Le G8 doit prendre la tête d’un intense effort diplomatique

Cette perspective alarme la communauté économique mondiale, et devrait aussi selon nous alarmer les gouvernements. Nous appelons donc une nouvelle fois les dirigeants du G8 – même à cette heure plus que tardive – à consacrer leur attention personnelle à un intense effort diplomatique, entre eux et avec les autres leaders mondiaux, afin de parvenir à un accord avant la fin de l’année. Ils doivent se fixer pour objectif historique commun de veiller à ce que l’on se souvienne de 2008 comme de l’année où l’esprit et l’ambition qui ont inspiré le lancement du cycle de Doha ont enfin été couronnés de succès.

2. Sauvegarder la liberté d’investissement

Autre forme de protectionnisme

Le protectionnisme se manifeste également avec une vigueur renouvelée dans un autre secteur de l’économie mondiale, à savoir l’*investissement*, domaine dans lequel certains États introduisent ou menacent d’introduire des mesures entravant ou bloquant le flux des investissements internationaux, sous prétexte de protéger des secteurs dits stratégiques de l’activité économique ou de préserver la sécurité nationale.

L’investissement étranger augmente la croissance et le niveau de vie

Cette évolution est extrêmement préoccupante, car l’investissement étranger est un facteur clé de l’augmentation de la croissance économique, de l’emploi et du niveau de vie, partout dans le monde. L’investissement étranger direct, en particulier, joue un rôle essentiel, par le transfert non seulement de capitaux mais aussi de technologies, de savoir-faire et de capacités de gestion. L’investissement international est – autant que le commerce international – l’un des instruments majeurs d’une plus large diffusion des bénéfices de la mondialisation.

Réglementation minimum de l’investissement étranger

Les gouvernements d’États souverains ont bien entendu le droit, en ce qui concerne l’investissement international, de réglementer l’activité économique et de sauvegarder la sécurité nationale, mais il est essentiel qu’ils s’abstiennent, ce faisant, d’entraver indûment les flux mondiaux d’investissement international

et/ou de compromettre les avantages que ce dernier apporte aux pays d'origine et d'accueil.

*Les pays du G8
devraient
donner
l'exemple*

ICC appelle les pays du G8 à donner l'exemple au reste du monde :

- en s'engageant à maintenir la porte ouverte aux investissements étrangers ;
- en observant, dans leurs politiques en matière d'investissement, les principes de non-discrimination, de proportionnalité, de transparence, de prévisibilité et de responsabilité, ainsi qu'en évitant de restreindre indûment l'investissement international, y compris pour des motifs de sécurité nationale et dans le cas des fonds souverains ; et
- en renforçant la coopération multilatérale au sein des instances intergouvernementales, ainsi qu'en concertation avec le secteur privé, afin de promouvoir un climat d'investissement international ouvert et efficace et d'éliminer les obstacles à l'investissement étranger qui subsistent.

*Récente
expansion
des fonds
souverains*

L'échelle et la portée des activités d'investissement international exercées par les gouvernements par l'intermédiaire des fonds souverains (FS) ont rapidement augmenté ces dernières années. Bien que les FS existent depuis déjà un certain temps et se soient avérés être des investisseurs fiables et stables pour de nombreuses entreprises d'un vaste éventail de secteurs, leur récente expansion, en en faisant des participants importants du système financier international, commence à soulever des questions en matière de transparence, de responsabilité, de concurrence et d'influence politique sur des décisions commerciales.

*Pratiques
d'excellence
pour les
gouvernements
et les fonds
souverains*

ICC contribue à l'actuel dialogue intergouvernemental visant à élaborer de bonnes pratiques internationales pour les FS et les pays qui bénéficient de leurs investissements. Il est essentiel à nos yeux que ces pratiques préservent et renforcent un régime d'investissement international ouvert, stable et non discriminatoire, en améliorant la prévisibilité, la responsabilité et la transparence des politiques d'investissement des pays d'origine et d'accueil. Il est important d'éviter toute discrimination à l'encontre des FS.

*Transparence,
responsabilité et
indépendance
vis-à-vis de toute
influence
politique*

ICC a hâte de voir les principes volontaires que le Fonds monétaire international prépare pour les FS et recommande que ces derniers :

- fassent preuve de transparence au sujet de leurs politiques d'investissement en divulguant publiquement des informations sur leurs objectifs, leur statut fiscal, leur structure de gouvernance et leurs procédures d'investissement ;
- s'engagent, dans le cadre de leurs politiques de gestion des investissements, à fonder leurs décisions d'investissement uniquement sur des motifs commerciaux et non sur des considérations de politique intérieure ou extérieure ;
- apportent leur soutien et leur participation aux efforts intergouvernementaux visant à élaborer un ensemble de pratiques d'excellence concernant leurs activités, afin de continuer à démontrer leur volonté d'apporter une contribution positive au système financier

- international ; et
- contribuent à une meilleure compréhension des attentes des pays d'origine et d'accueil, y compris sur la question de l'accès préférentiel des FS aux capitaux et de la concurrence avec le secteur privé.

3. Propriété intellectuelle et innovation

Les atteintes à la propriété intellectuelle méritent l'attention constante du G8

ICC se félicite de voir la contrefaçon des produits et le piratage des droits de propriété intellectuelle régulièrement inscrits à l'ordre du jour des sommets annuels du G8, car la protection de la propriété intellectuelle est essentielle pour encourager la recherche et l'innovation, le commerce et l'investissement internationaux, ainsi qu'une croissance et un développement économiques sains. L'attention portée à ce phénomène au plus haut niveau gouvernemental reflète à bon escient, selon nous, la gravité et l'étendue des dommages économiques et sociaux dont la contrefaçon et le piratage sont aujourd'hui responsables.

Une économie parallèle illicite et souvent dangereuse

La contrefaçon et le piratage ont pris l'ampleur d'une épidémie mondiale. Presque aucun secteur n'est aujourd'hui à l'abri de cette activité illégale – et souvent dangereuse. L'internet est utilisé pour un énorme pillage des droits d'auteur. Pays après pays, une importante économie illicite gagne du terrain parallèlement à son équivalent licite – une économie souterraine fondée sur le vol, l'exploitation, la fraude fiscale et le mépris des lois et des règlements adoptés par la société. Il revient aux gouvernements de toutes les régions du monde de prendre des mesures concrètes afin de mettre un frein à cette activité illégale.

Les atteintes à la propriété intellectuelle devraient être aussi sévèrement punies que les atteintes aux biens corporels

Les récents sommets du G8 ont reconnu la nécessité croissante de mesures de lutte plus énergiques contre la contrefaçon et le piratage. Les actes n'ont cependant pas été à la hauteur des paroles. Les atteintes à la propriété intellectuelle ne devraient pas être considérées comme des infractions pénales moins graves que les atteintes aux biens corporels, et des peines sévères et réellement dissuasives devraient par conséquent être non seulement adoptées mais aussi strictement appliquées. Dans trop de pays, partout dans le monde, des marchés en plein air ou en ligne proposant des produits de contrefaçon ou de piratage exercent aujourd'hui leur activité en violation flagrante de la loi, avec peu de risques de sanctions. Cette impunité laisse fortement croire, tant aux pirates et contrefacteurs qu'aux consommateurs, que certaines activités illicites sont tolérées, même lorsqu'elles ont des liens avérés avec le grand banditisme.

Interdire le transbordement des produits de contrefaçon dans les zones de libre-échange

Nous appelons aussi les gouvernements du G8 à œuvrer en faveur de l'interdiction du transbordement des produits de contrefaçon dans des zones de libre-échange. Les pays du G8, conjointement avec les organisations internationales compétentes et en premier lieu l'Organisation mondiale des douanes, doivent prendre des mesures efficaces pour améliorer le cadre juridique régissant les zones de libre-échange afin de mettre fin aux activités

illicites qui s'y exercent.

*Négociations
bienvenues en
vue de strictes
normes de
protection de la
propriété
intellectuelle*

ICC appelle les pays du G8 à assurer un leadership mondial dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle en défendant sur des points clés des normes mondiales minimums. Dans cette perspective, nous nous félicitons du rôle majeur joué par les gouvernements du G8 dans l'ouverture de négociations en vue d'un traité international de lutte contre la contrefaçon (ACTA) visant à établir dans leurs pays de strictes normes communes de protection des droits de propriété intellectuelle et à encourager ainsi des améliorations significatives des régimes de protection nationaux partout dans le monde.

*Les entreprises
s'organisent
pour lutter
contre les
atteintes à la
propriété
intellectuelle*

La communauté économique est consciente d'avoir aussi un rôle majeur à jouer dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Les entreprises et les associations professionnelles consacrent des ressources croissantes à cette tâche. ICC a pour sa part lancé, il y a quelques années, une initiative baptisée Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP), au sein de laquelle des entreprises de tous secteurs et de toutes régions peuvent coopérer et contribuer à mieux faire comprendre aux gouvernements et au public l'étendue de la contrefaçon et du piratage, ainsi que des dommages qu'ils causent. La BASCAP a établi d'étroites relations de travail avec un certain nombre d'organisations intergouvernementales et, ainsi organisée, la communauté économique se tient prête à aider les gouvernements, partout dans le monde, à élaborer et à appliquer des programmes de lutte efficaces contre la contrefaçon et le piratage.

4. Changements climatiques

*Les changements
climatiques au
premier plan de
l'ordre du jour
international*

Les préoccupations environnementales figurent aujourd'hui à juste titre au premier plan de l'ordre du jour politique international et ICC est heureuse de noter la priorité accordée par le sommet de Hokkaido Toyako au défi climatique. Celui-ci consiste à satisfaire la demande énergétique mondiale croissante – essentielle pour améliorer le niveau de vie dans le monde – tout en prenant des mesures efficaces pour réduire les effets négatifs des émissions de gaz à effet de serre sur l'environnement.

*Le plan
d'action de Bali
suscite des
espoirs*

ICC est attachée à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui offre à ses yeux une structure utile, au sein de laquelle les pays du monde entier peuvent élaborer ensemble des politiques de lutte contre les changements climatiques. En conséquence, nous nous félicitons et nous sentons encouragés par l'adoption en décembre dernier du plan d'action de Bali visant à négocier avant la fin de 2009 un nouveau traité international sur le climat. Ce plan ouvre la voie à un recentrage sur ce qui peut être fait, sur les ressources nécessaires et sur le rôle des gouvernements, des entreprises et de la société civile. La communauté économique est unie par sa ferme volonté et sa capacité de contribuer au processus lancé à Bali.

*Points clés d'un
nouveau traité
mondial pour
lutter contre les
changements
climatiques*

ICC considère qu'un nouveau régime mondial global de lutte contre les changements climatiques devrait :

- placer les risques dans le contexte de la promotion d'un développement

- propre et de l'accès à l'énergie, aux côtés d'autres priorités telles que l'élimination de la pauvreté, la prévention et le traitement des maladies et l'amélioration du niveau de vie ;
- encourager à l'échelle mondiale la participation de toutes les nations et parties prenantes clés ;
- être centré sur des objectifs visant à limiter les risques liés aux changements climatiques et encourager l'atténuation et l'adaptation par une combinaison d'incitations et d'autres initiatives axées sur le marché;
- prendre en considération des approches en matière d'adaptation qui intègrent des possibilités de flexibilité et d'adaptabilité ;
- stimuler le développement d'un marché international du carbone et d'une valeur du carbone – au sein des pays et régions ayant choisi d'utiliser cette approche pour encourager l'atténuation, grâce à l'intégration des marchés du carbone et à la possibilité de transferts entre eux ;
- encourager la poursuite du développement d'une approche sectorielle internationale, le cas échéant, pour les secteurs où il existe des marchés mondiaux concurrentiels ;
- prévoir des incitations à une utilisation efficace et à une production durable de l'énergie ainsi qu'à une réduction des émissions ;
- stimuler la recherche et le développement afin de disposer plus vite de technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre innovantes, abordables et fiables, et éliminer ou réduire les obstacles réglementaires et commerciaux au développement, à l'utilisation et à la diffusion des nouvelles technologies ; et
- inclure les entreprises dans le dialogue sur la coopération technologique et l'application des mesures.

Les sanctions commerciales ne sont pas le bon moyen de lutter contre les changements climatiques

ICC est préoccupée par l'intérêt croissant manifesté par certains pays du G8 envers l'utilisation de sanctions commerciales unilatérales pour résoudre les problèmes de compétitivité dus aux différentes politiques nationales adoptées dans le monde en matière de changements climatiques. Nous ne pensons pas que cette approche améliore la compétitivité à long terme des entreprises des pays recourant à de telles mesures. Elle risque plus sûrement de fournir un nouveau prétexte au protectionnisme et d'accroître la menace pesant sur le système des règles multilatérales, pourtant les mieux à même d'assurer une rapide diffusion dans le monde de services et de technologies respectueux du climat. Les gouvernements devraient se concentrer sur un objectif primordial : saisir les avantages mutuellement bénéfiques d'une conclusion positive du cycle de Doha et de l'adoption d'un accord intergouvernemental sur un nouveau régime mondial à long terme visant à lutter efficacement contre les changements climatiques. Ils ne devraient pas se laisser distraire de cette tâche capitale par des mesures frontalières stériles et préjudiciables au commerce international.

La Chambre de commerce internationale

La Chambre de commerce internationale (ICC) est l'organisation mondiale des entreprises. Elle est l'unique porte-parole reconnu de la communauté économique à s'exprimer au nom de tous les secteurs et de toutes les régions.

ICC a pour mission fondamentale d'encourager les échanges et les investissements internationaux et d'aider les entreprises à relever les défis et saisir les opportunités de la mondialisation. Depuis sa fondation, au début du siècle dernier, son action repose sur la conviction que le commerce est une puissante force de paix et de prospérité, et le petit groupe de patrons clairvoyants qui fut à l'origine de sa création se qualifiait lui-même de « marchands de paix ».

Les activités d'ICC relèvent essentiellement de trois domaines : élaboration de règles, arbitrage et politique générale. Le fait que ses entreprises et associations membres soient directement engagées dans le commerce international lui confère un poids sans égal dans la mise en place de règles destinées à guider la bonne marche des affaires dans le monde. Bien que ne faisant appel qu'à l'autodiscipline, ces règles sont quotidiennement respectées dans des milliers de transactions et font partie intégrante de l'édifice du commerce international.

ICC offre également aux entreprises de nombreux services pratiques essentiels, au premier rang desquels figurent ceux de sa Cour internationale d'arbitrage, principale institution mondiale de règlement des litiges commerciaux. Autre pièce maîtresse du dispositif d'ICC, sa Fédération mondiale des chambres de commerce (WCF) a pour mission d'encourager la formation de réseaux et les échanges d'informations sur les pratiques d'excellence des chambres.

Cadres et experts des entreprises membres d'ICC travaillent à formuler le point de vue de la communauté économique internationale, tant sur de grands problèmes touchant au commerce et à l'investissement que sur des sujets techniques et sectoriels essentiels, dans le domaine, entre autres, des services financiers, des technologies de l'information, des télécommunications, de l'éthique du marketing, de l'environnement, des transports, du droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

ICC entretient d'étroites relations de travail avec les Nations unies comme avec d'autres institutions intergouvernementales, dont l'Organisation mondiale du commerce et le G8.

Fondée en 1919, ICC fédère aujourd'hui des centaines de milliers de sociétés et d'associations, dans plus de 130 pays. Ses comités nationaux relaient les préoccupations des entreprises locales et communiquent aux pouvoirs publics les avis qu'elle exprime au nom de la communauté économique mondiale.

Pour plus d'informations sur l'adhésion à ICC, consulter son site internet (iccwbo.org) ou contacter le département « Membres » de son secrétariat international à Paris.

International Chamber of Commerce

38, Cours Albert 1er, 75008 – Paris, France
Telephone +33 1 49 53 28 28 Fax +33 1 49 53 28 59
Web site www.iccwbo.org E-mail icc@iccwbo.org